

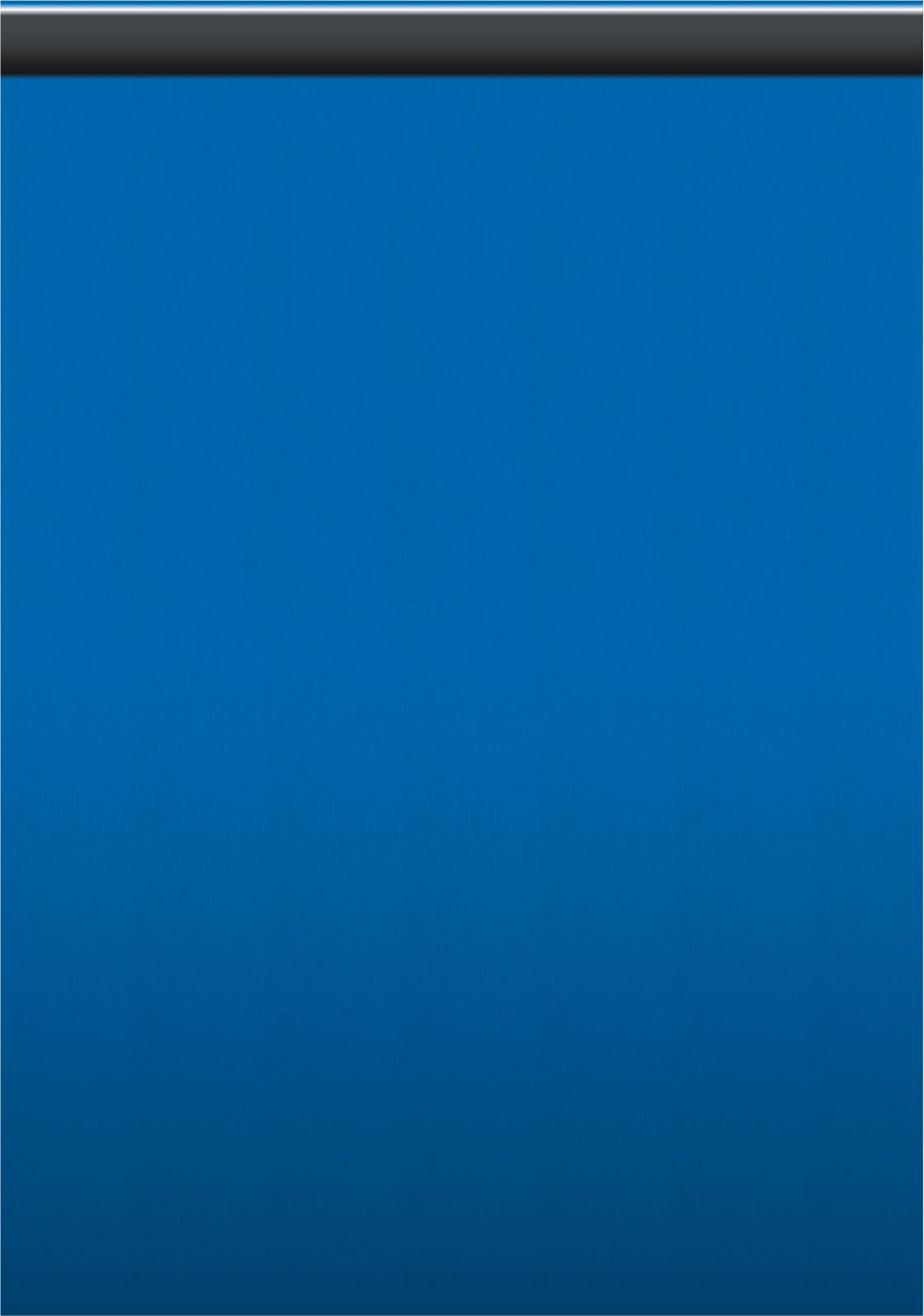


AVOCATS SANS FRONTIERES
France

PLAN D'ACTION 2015



"Là où la défense n'a plus la parole"



Avocats Sans Frontières France vous adresse ses meilleurs voeux pour l'année 2015 ainsi que ses sincères remerciements pour votre précieux soutien à son action.

Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet :

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant ;
- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective ;
- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

1992 *Création du mouvement Avocats Sans Frontières en Belgique*

1998 *Création d'Avocats Sans Frontières France (ASF France)*

2004 *ASF France obtient le statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies*

2005 *En avril, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) accorde à ASF France le Statut Consultatif en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones*

2008 *Lancement de l'Observatoire International des Avocats en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris, le Consejo General de la Abogacía Española et le Consiglio Nazionale Forense*

2009 *Lancement du Réseau Avocats Sans Frontières www.asf-network.org*

2012 *Statut consultatif auprès de l'Union Africaine*

2014 *ASF France est réélue à la présidence de la mission « Paix, démocratie et droits de l'Homme » de l'OIF*

Avocats Sans Frontières France - 8, rue du Prieuré 31000 Toulouse - FRANCE
tel. : +33 (0)5 34 31 17 83 - fax. : +33 (0)5 34 31 17 84
info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org

Association Avocats Sans Frontières France
Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations
N° SIRET : 420 273 203 00042 _ N° APE : 9499 Z

Sommaire

Projets en Afrique

- * Cameroun // Lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre 4
- * Mali // Dignité : Respect des droits des personnes privées de liberté 5
- * Nigeria // Aide juridictionnelle pour les victimes de torture 6
- * Nigeria // Lutte contre la peine de mort 7

Projet en Asie

- * Laos // Renforcer les compétences et le rôle des avocats 8

Réseau Avocats Sans Frontières

- * Renforcement et développement des organisations Avocats Sans Frontières 9

La formation continue 10

Cameroun // LUDOSIG : Lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre au Cameroun

Ce projet est né suite à la constatation du durcissement des conditions de vie pour les personnes LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Transgenres).

Le Cameroun est aujourd'hui l'un des pays africains ayant le taux le plus élevé d'arrestations et de poursuites des personnes LGBTI. Les relations homosexuelles y sont qualifiées de délit et sont passibles d'une amende et de 6 mois à 5 ans de prison.

Les arrestations se basent souvent sur de simples dénonciations. Lors des interpellations les droits de la défense ne sont pas respectés, les personnes soupçonnées d'avoir des relations homosexuelles peuvent être arbitrairement arrêtées et torturées.

En raison du climat de haine et de terreur, peu d'avocats sont prêts à défendre les personnes LGBTI.

Ce projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie pour les personnes LGBTI au Cameroun.

Les objectifs sont :

- **Combattre toutes les formes de discriminations dont les personnes LGBTI sont victimes, notamment le harcèlement, la marginalisation, les discriminations et les agressions fondées sur l'identité de genre, réelle ou supposée.**
- **Apporter une aide et une protection aux personnes LGBTI et à leurs défenseurs tout en renforçant leur rôle et leur légitimité au Cameroun.**

PERSPECTIVES EN 2015

- * Assistance juridique et défense des personnes LGBTI menacées et de leurs défenseurs
- * Création d'un refuge pour les personnes LGBTI et leurs défenseurs
- * Campagnes de sensibilisation
- * Formation aux techniques de plaidoyer
- * Publication d'un rapport sur la situation des personnes LGBTI au Cameroun
- * Formation technique sur les droits de l'Homme et des personnes LGBTI pour les acteurs du monde judiciaire et carcéral



Partenaires du projet : Alternatives Cameroun, Avocats Sans Frontières Suisse, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)

Avec le soutien financier de : World Justice Project.

Mali // « Dignité : respect des droits des personnes privées de liberté au Mali »

L'objectif de ce projet est d'accroître la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne détenue au sein du monde carcéral malien

Les projets menés précédemment par ASF France et ASF Mali ont permis de constater un grand nombre de violations des droits des personnes privées de liberté.

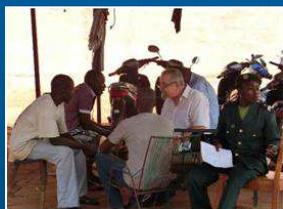
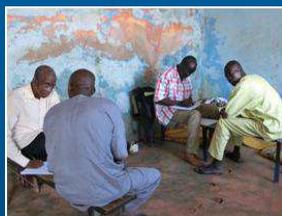
Ce projet vise à permettre un meilleur respect des droits de l'Homme et à contribuer à l'amélioration de l'Etat de droit au Mali grâce au renforcement du système judiciaire malien.

En particulier, il s'agit d'accroître la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dont toute personne détenue doit pouvoir bénéficier.

Le projet tend à renforcer les capacités des acteurs judiciaires œuvrant au sein du monde carcéral ainsi qu'à améliorer les connaissances des détenus sur leurs droits.

RÉALISATIONS À CE JOUR :

- * Consultations juridiques gratuites dans les prisons et assistance judiciaire
- * Formation des acteurs judiciaires
- * Table-ronde avec les responsables des corps judiciaires
- * Suivi de dossiers devant les tribunaux



PERSPECTIVES EN 2015

- ◇ 130 dossiers de détenus seront suivis
- ◇ 120 acteurs judiciaires recevront une formation

Partenaire du projet : ASF Mali. Avec le soutien financier du Barreau de Bordeaux, de la Fondation du Barreau de Paris et de l'Union européenne

Nigéria // Aide juridictionnelle pour les victimes de torture

(ProCAT)

L'objectif est de contribuer à la réduction des actes de torture tout au long de la chaîne judiciaire, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires et à la sensibilisation de la population, et de défendre les victimes d'actes de torture.

RÉALISATIONS DEPUIS JANVIER 2014 :

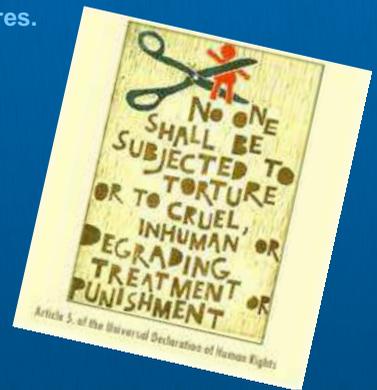
- ◇ Aide juridictionnelle gratuite aux personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire
- ◇ Formation des acteurs judiciaires aux principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture
- ◇ 54 cas de torture identifiés parmi lesquels 48 ont été portés devant la justice par les avocats-relais d'ASF France
- ◇ 9 avocats relais nigériens formés aux techniques de représentation des personnes victimes d'acte de torture par les avocats membres d'ASF France
- ◇ 42 acteurs judiciaires nigériens sensibilisés et formés aux principes de la CNUT

PERSPECTIVES EN 2015

- ◇ Poursuite des activités d'identification des cas de torture
- ◇ Assistance juridictionnelle et représentation en justice des personnes victimes d'actes de torture
- ◇ Sensibilisation de la population nigérienne à la lutte contre les actes de tortures et les mauvais traitements (organisation de talk-shows dans des émissions de radio)

Bien que le Nigéria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (CNUT), de nombreux obstacles s'opposent à son application effective, en raison des carences du système judiciaire, tant au niveau des enquêtes de police, des services d'aide juridictionnelle, des abus de procédures, ou encore de l'acceptation par les juridictions des aveux forcés comme mode de preuve.

Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives, ou les prononcés de peines cruelles ne sont contrecarrés ni par les avocats, en raison du très faible nombre d'avocats assurant un service d'aide juridictionnelle, ni par la population, mal informée de ses droits, mal défendue et méfiante vis-à-vis des autorités judiciaires.



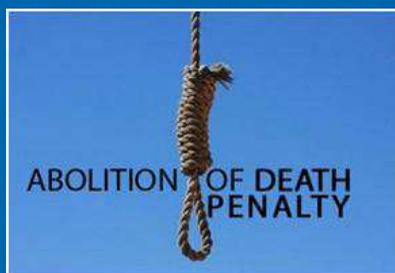
Partenaires du projet : Access to Justice, NHRC, et Nigerian Bar Association

Avec le soutien financier de Allen & Overy, du Cabinet du Premier ministre, Canadian High Commission, FNUVT et Un Monde par Tous



Nigéria // Lutte contre la peine de mort (Saving Lives - SALI)

L'objectif est de renforcer l'accès au droit pour les personnes condamnées à mort et de réduire le nombre de personnes encourant la peine de mort lors de procès



RÉALISATIONS À CE JOUR :

- ◇ Plus de 140 détenus condamnés à mort ont bénéficié d'une assistance judiciaire gratuite
- ◇ Près de 350 acteurs judiciaires et politiques ont été sensibilisés sur les thématiques de la peine de mort, du procès équitable et des conditions de détention
- ◇ Succès de deux requêtes introduites devant la Cour de justice de la CEDEAO : cas emblématiques de Mme Maimuna Abdulmini et M. Thank-God Ebhos

Partenaires du projet : Access to Justice, National Human Rights Commission, Nigeria Bar Association.

Avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement en 2015.



En 2013, 4 condamnés à mort ont été exécutés par pendaison au Nigéria, marquant la fin d'un moratoire sur les exécutions observé pendant sept ans.

Le Nigéria compte plus de 1200 détenus dans les « couloirs de la mort ». Les conditions de détention y sont particulièrement inquiétantes.

Par deux jugements novateurs rendus le 10 juin 2014, la Cour de justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a appelé au strict respect des règles du procès équitable et des droits de la défense dans le cadre de procédures judiciaires conduisant au prononcé et à l'exécution de la peine capitale permettant à Maimuna Abdulmini et ThankGod Ebhos d'échapper à la peine de mort.

PERSPECTIVES EN 2015

ASF France compte poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des acteurs judiciaires et politiques en renforçant ses activités de plaidoyer auprès des législateurs et des membres des Prerogative of Mercy Committees. D'autre part, l'accent sera mis sur le suivi des décisions de la Cour de la CEDEAO afin de s'assurer que celles-ci soient suivies d'effets devant les juridictions du Nigéria.



LAOS // Renforcer les compétences et le rôle des avocats dans le système laotien

L'objectif de ce projet est de redéfinir le cursus de formation initiale des avocats au sein de l'Institut National de Formation Judiciaire et de former les professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats).

RÉSULTATS ATTENDUS :

- **Renforcement institutionnel du Barreau** : définition du cursus de formation initiale et partage d'expérience avec le Barreau de Toulouse.
- **6 avocats laotiens sont formés** aux méthodes pédagogiques, pour leur permettre de mettre en place des formations de façon autonome, et sur les droits de la défense, les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et les règles d'un procès équitable.



Partenaires du projet : l'Association du Barreau du Laos, le Barreau de Toulouse et le Ministère de la Justice Laotien ; Avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Laos.

Le secteur de la justice au Laos présente de profondes lacunes en termes de formation professionnelle. Face à ce constat, le gouvernement laotien, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a adopté en 2009 le Schéma-directeur pour les secteurs juridique et judiciaire, cadre de référence pour mener les réformes nécessaires dans le secteur de la justice, avec pour objectif de s'accorder avec les standards internationaux et de basculer progressivement vers un Etat de Droit d'ici à 2020.

L'année 2014 a été essentiellement marquée par l'accélération du processus de création de l'Institut National de Formation Judiciaire.

PERSPECTIVES EN 2015

- **6 missions de co-formation** sont prévues au premier semestre 2015 pour accompagner les formateurs du LBA (Lao Bar Association) dans le cadre de la première année de lancement de l'Institut National de Formation Judiciaire
- **Organisation de deux colloques** de deux jours afin de renforcer les connaissances des avocats dans le système judiciaire laotien.

Renforcement et développement des organisations Avocats Sans Frontières



Créé en 2009, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.

QUELQUES CAS EMBLÉMATIQUES

Depuis 2010, le Réseau Avocats Sans Frontières, au service des plus vulnérables, s'implique dans la défense de défenseurs des droits de l'Homme :

- ♦ Drifa Ould Lahoucine (Algérie)
- ♦ Nabeel Rajab (Bahreïn)
- ♦ Saïd Youssif (Bahreïn)
- ♦ Houssein Ahmed Farah (Djibouti)
- ♦ Asia Bibi (Pakistan)
- ♦ Floribert Chebeya (République Démocratique du Congo)
- ♦ Intisar Sharif Abdallah (Soudan)
- ♦ Meriam Yehya Ibrahim (Soudan)
- ♦ Le Quoc Quan (Vietnam)

www.asf-network.org

REALISATIONS A CE JOUR

Aujourd'hui, 20 associations nationales font partie du Réseau ASF : Brésil, Bénin, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Suède, Suisse, Togo et Tunisie.

Ces 20 ASF ont :

- Adopté une charte éthique commune
- Organisé des activités de renforcement de leurs membres - *formation au montage et à la gestion de projets, formation de formateurs, formation à la défense d'urgence.*
- Assuré la défense de défenseurs des droits de l'Homme dans une vingtaine d'affaires
- Organisé plusieurs conférences internationales sur la coopération, la solidarité et la justice pénale internationales

PERSPECTIVES EN 2015

- Défense d'urgence des défenseurs des droits de l'Homme (journalistes, responsables d'ONG, avocats, syndicaliste, etc.)
- Poursuite du renforcement des membres
- Développement de nouveaux projets au profit des plus vulnérables
- Conférence et plaidoyer sur les droits de l'Homme, la justice pénale internationale et la solidarité internationale

Formations 2015

La défense pénale internationale

13-14 mars 2015 à Paris

Formation de formateurs « Fondamentaux »

18-21 mars 2015 à Toulouse

La défense des personnes vulnérables

3-4 avril 2015 à Paris

Formation de formateurs « Renforcement »

15-17 avril 2015 à Toulouse

La défense d'urgence

18-20 juin 2015 à Paris

Les systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme

8-10 octobre 2015 à Paris

Les instruments juridiques internationaux

19-21 novembre 2015 à Paris

Informations et inscriptions

formations@avocatssansfrontieres-france.org / +33 (0)5 34 31 17 83

Horaires : 9h-12h30 / 14h-17h30 (susceptibles de modifications).

Public concerné : Avocats, magistrats, juristes militant pour la défense des Droits de l'Homme et souhaitant s'impliquer dans nos actions.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

8 rue du Prieuré
31000 Toulouse, France
Tél. : +33 (0)5 34 31 17 83
Fax : +33 (0)5 34 31 17 84
info@avocatssansfrontieres-france.org

Association Avocats Sans Frontières France
Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les
associations
N° SIRET : 420 273 203 00042 _ N° APE : 9499 Z
N° déclaration d'activité : 73 31 05506 31